

WOLU-INTER-QUARTIERS ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 2 avril 2015

A l'attention des membres de la
Commission de Concertation de Woluwe-Saint-Lambert
Hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2 à 1200 Bruxelles

Concerne : demande d'un permis d'urbanisme pour démolir l'arrière-bâtiment, transformer tous les étages et les façades avant et arrière, construire une extension au rez-de-chaussée en façade arrière, construire une lucarne en toiture en façade avant et arrière au 328, avenue Georges Henri.

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous faire part de nos remarques en ce qui concerne cette demande de permis d'urbanisme.

Globalement nous souscrivons à ce projet qui veut se développer dans le cadre de la revitalisation commerciale de l'avenue Georges Henri.

Par rapport à la surface perméable, nous désirons cependant souligner que celle-ci, malheureusement, diminue puisqu'elle passe de 0,6 à 0,73. Nous aurions préféré que la surface de 0,6 soit maintenue, quitte à réduire légèrement la profondeur de l'espace commercial.

Par ailleurs, nous demandons que l'espace végétal à l'arrière de la surface commerciale soit correctement planté (avec des espèces indigènes) et entretenu. Que cet espace ne devienne pas une zone de stockage comme cela existe malheureusement dans d'autres endroits. Et, cela pour le biotope en général et pour la qualité de vie avec le voisinage.

Nous souhaitons être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Bernard Devillers
Coordinateur